

La reconnaissance de l'engagement étudiant à l'Université Paris-Panthéon-Assas dans le cadre d'un aménagement spécifique du cursus universitaire

Vote du Conseil des études et de la vie étudiante du 24 septembre 2024

La prise en compte de l'engagement étudiant est précisée dans le **décret n°2017-962 du 10 mai 2017** relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale et professionnelle.

L'engagement étudiant peut revêtir différentes formes : solidarité, expérience professionnelle, travail en équipe, responsabilité, citoyenneté...

Ce document précise les conditions d'application de la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative par le biais d'un **aménagement spécifique du cursus universitaire (dispense d'assiduité, aménagements horaires, aménagement des examens oraux)**.

Pour les autres situations, la direction des études et de la formation met à disposition un formulaire de demande pour les dispenses d'assiduité.

Public visé :

- étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association ;
- étudiants réalisant un volontariat dans des associations humanitaires ;
- étudiants élus dans les conseils de l'université et des CROUS.

Aménagements dans la mesure du possible :

- organisation de l'emploi du temps : choix du TD dans la limite de l'effectif maximal autorisé, dispense d'assiduité, autorisation d'absence ponctuelle ;
- aménagement de l'horaire de la séance d'interrogation orale pour les examens oraux faisant l'objet lors d'une même session, d'une épreuve sur plusieurs créneaux horaires, possibilité d'indiquer des impossibilités d'emploi du temps (sur pièces justificatives liées à l'engagement étudiant).

Sont notamment reconnus :

- un engagement avec une **responsabilité au sein du bureau d'une association** (telle que figurant dans les statuts de l'association) ayant un projet **collectif** pour l'Université Paris Panthéon-Assas ou d'autres structures (extérieures à l'Université Paris Panthéon-Assas) ;
- un engagement universitaire **d'au moins une année** au sein des conseils de l'université (assiduité requise aux séances des conseils pour les élus) ;
- La poursuite de missions liées à un engagement déjà reconnu les années précédentes peut de nouveau être pris en compte et donner lieu à un aménagement

de cursus pour l'année en cours. Le bénéfice n'est toutefois pas automatique et **la demande doit être renouvelée** suivant la procédure de candidature classique.

Peuvent ne pas être pris en compte :

- la présence **ponctuelle** à des actions **sans participation personnelle** dans l'organisation ;
- l'engagement **de moins d'un an** ne peuvent pas être évalués, sauf dans le cas d'aménagements spécifiques du cursus universitaire ;
- les stages et l'apprentissage **faisant partie du cursus**.

Aucun dossier ne sera accepté après le 24 octobre 2024.

Constitution du dossier d'aménagement spécifique du cursus universitaire

1. Le dossier

Toutes les parties du dossier doivent être complétées en Arial, taille 11.

2. Les pièces jointes obligatoires

- La convention, l'organigramme ou les statuts de l'organisme avec votre nom ;
- La lettre d'un tiers justifiant de vos activités ;
- Un calendrier signé par le tiers détaillant vos indisponibilités.

3. Date et modalités de remise du dossier

Toutes les pages du dossier doivent être réunies en **UN SEUL et UNIQUE dossier PDF**
L'exemplaire électronique sera intitulé sans accent et sans espace comme suit :
NOM-Prénom-matricule-diplôme-centre. Exemple: DURAND-Paul-1609299-M1-droit-Assas
Mettre en objet du mail : **Aménagement du cursus universitaire**

Sera considéré irrecevable tout dossier :

- incomplet
- déposé après la date butoir

Il vous incombe de vérifier que vous avez transmis toutes les pièces et achevé la procédure.
Aucun rappel ne sera fait, ni aucune pièce acceptée après dépôt.

Un exemplaire du dossier d'aménagement en version électronique doit obligatoirement être remis à la date butoir indiquée, soit le 24 octobre 2024, à l'adresse suivante : engagement@u-paris2.fr

**Dossier de reconnaissance de l'engagement étudiant dans le cadre
d'un aménagement spécifique du cursus universitaire**
Année universitaire 2024 – 2025

Aucun dossier ne sera accepté après le 24 octobre 2024.

NOM **Prénom**.....

Matricule : **Téléphone** : **E-mail** :

Inscription en 2024/2025 à l'université Paris-Panthéon-Assas

Centre de Paris Centre de Melun

- **Licence** : L1 L2 L3 Précisez la discipline.....

- **Master** : M1 M2 Précisez la discipline.....

Si vous êtes inscrit dans un **double cursus**, précisez lequel

Autre à préciser :

Nature de l'engagement ou des engagements (*Exemple : Président de l'Association XXX*) :

.....
.....

Structure(s) d'accueil (association, institution, etc.) :

Nom de la structure ou des structures :

.....
.....

Activité principale de la structure ou des structures (*description rapide*) :

.....
.....

Durée de l'engagement ou des engagements : du/...../.....au...../...../.....

Année Semestre Précisez obligatoirement le nombre d'heures par semaine :.....

Pour les étudiants élus dans les conseils de l'Université Paris Panthéon-Assas :

CEVE/CR CA Nombre de présences :

Liste de vos missions et de l'impact sur l'emploi du temps (*100 mots maximum*) :

.....
.....

.....

.....

.....

.....

Au titre du décret 2017-962 du 10 mai 2017, je demande l'aménagement spécifique du cursus universitaire :

Organisation de l'emploi du temps (1 choix possible) :

- dispense d'assiduité choix des TD absences ponctuelles non nécessaire

Organisation des examens (1 choix possible) :

- Aménagement des oraux – *précisez la demande à votre scolarité dès de la publication du calendrier des épreuves*
- non nécessaire

Je déclare sur l'honneur que les informations ci-dessus sont exactes.

Date et signature de l'étudiant :

Aménagement spécifique du cursus universitaire

Avis du Service de la vie étudiant

.....

.....

.....

Décision de la Direction des Etudes et de la Formation

- Favorable
- Défavorable - Motivation

Date et signature